

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.C.C.A. de

BAZILLAC

Objet : Modification des statuts

L'Assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) régulièrement convoquée s'est réunie le 27/07/2021
à 19h10 à BAZILLAC



Le président expose les modifications impliquant une modification des statuts :

Article a modifié :	Article modifié par :
<input type="checkbox"/> Article 1 : Modification du Titre :	Article 1 : Désigné sous le nom d'Association communale de chasse Agréée de BAZILLAC
<input type="checkbox"/> Article 3 : Modification du siège social :	Article 3 : Le siège social est fixé à Mairie de BAZILLAC
<input type="checkbox"/> Article 6 : Modification du % de personnes visé à l'article R.422-63-6 du code de l'environnement	Article 6 : Ce pourcentage est fixé à 20 %
<input type="checkbox"/> Article 10 : Composition du conseil d'administration	Article 10 : L'association est administré par un conseil d'administration composé de 9 membres

L'assemblée Générale procède donc au vote des nouveaux statuts selon les résultats suivants :

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstention
26	0	0

Elle approuve donc la modification de ses statuts.

Fait à Le Président (Nom-Prénom) (Signature)	BAZILLAC 	Le 27 07 2021 Le Secrétaire (Nom-Prénom) (Signature)	
--	---	--	---